

Statement

Discours

Department of
External
Affairs



Ministère des
Affaires
extérieures

89/26

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

ALLOCUTION DU

TRÈS HONORABLE JOE CLARK,

SECÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

À LA CONFÉRENCE DE LA CSCE

SUR LA DIMENSION HUMAINE

PARIS (FRANCE)

Le 30 mai 1989

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures

Canada

Monsieur le Président,

Je désire au départ exprimer notre gratitude au Gouvernement français, qui est l'hôte de cet événement majeur, et notre appréciation au Secrétaire exécutif, M. Dessaux, et à son personnel pour avoir réussi à organiser cette conférence dans un si court laps de temps.

Cette conférence ouvre un nouveau chapitre en matière de dialogue politique européen et marque un nouvel effort pour que les droits de l'homme soient établis et respectés sur ce continent.

Il y a un peu plus de quatre mois, nous nous sommes réunis à Vienne pour mettre au point le document de clôture de la CSCE. Depuis ce temps de nouvelles négociations ont été entamées pour réduire le niveau des armes classiques en Europe, la région la plus armée au monde.

Aujourd'hui, nous donnons le coup d'envoi à la Conférence de la CSCE sur la dimension humaine, un concept qui ne connaît aucun précédent dans l'histoire de l'Europe et du monde.

Durant les prochaines semaines, nous examinerons dans quelle mesure se sont concrétisés les nombreux engagements que nous avons tous pris librement dans le Document de clôture de Vienne en ce qui a trait aux droits de l'homme, aux contacts entre les personnes et à la coopération d'ordre humanitaire. Nous aurons non seulement l'occasion d'évaluer ce qui a été accompli, mais, point tout aussi important, de déterminer comment nous entendons poursuivre le travail qui assurera d'autres progrès.

La France célébrera bientôt le bicentenaire de la Révolution, un événement d'une importance capitale dans notre patrimoine commun. Un survol de l'histoire de l'Europe depuis la promulgation de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen il y a deux cents ans permet de constater que la poursuite des droits de l'homme et de la dignité humaine a toujours été une force de premier ordre. L'Europe est plus qu'une entité géographique, elle incarne aussi les valeurs et les idées qui ont contribué à notre patrimoine commun, et parmi lesquelles les droits de l'homme occupent une place importante.

Le Canada a eu la chance d'être profondément influencé par plusieurs grands courants de la tradition européenne.

De l'Angleterre, nous avons hérité de la démocratie parlementaire, qui a évolué au fil des siècles depuis la Grande Charte. De la France, nous avons reçu un riche legs culturel et politique. Notre système juridique puise à la fois des sources françaises et britanniques. Nous avons accueilli et nous continuons d'accueillir des immigrants des quatre coins du globe, souvent en quête d'un refuge contre les violations des droits humains ou les soulèvements politiques. Ces néo-Canadiens parlent plusieurs langues, pratiquent différentes religions et viennent de cultures diverses. Ils ont enrichi notre milieu et participé à notre liberté.

Le Canada a apporté sa contribution propre à l'expérience politique de l'humanité. Nous avons fait la preuve que la liberté individuelle et l'indépendance nationale ne doivent pas nécessairement passer par la révolution violente. Elles peuvent s'acquérir graduellement et par des moyens pacifiques sans qu'il soit nécessaire pour autant de rompre les liens volontaires qui nous relient à ceux avec qui nous partageons un même héritage. L'expérience nous a en outre montré, parfois amèrement, que nous ne pouvons espérer bâtir une nation solide qu'en tolérant les traditions et les points de vue différents, qu'en respectant la dignité inhérente à tous les êtres humains, qu'en protégeant nos lois et qu'en étant déterminés à voir régner la liberté et l'égalité.

Les contributions du Canada à l'épanouissement des droits humains partout dans le monde tirent leur origine de ces leçons fondamentales de notre histoire.

Nous avons participé activement - et, à l'occasion, de façon cruciale - au développement du droit international lié aux droits de l'homme. C'est un Canadien qui a préparé l'ébauche de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'adoption de cette dernière en 1948 a été un événement marquant qui a mis en branle un processus devant aboutir à l'élaboration d'un cadre juridique international global pour la protection de ces droits. Le Canada est partie aux deux pactes concernant les droits de l'homme ainsi qu'à un grand nombre de traités et de conventions des Nations Unies et de l'OIT qui touchent à ces droits. En ratifiant le Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Canada, à l'instar de bien d'autres pays, reconnaît pleinement à tout individu le droit d'en appeler à la communauté internationale de toute violation des droits de l'homme que son gouvernement aura pu commettre.

Nos efforts de promotion des droits de l'homme ont toujours eu et continueront d'avoir une dimension globale. C'est un objectif que nous avons poursuivi sur le plan bilatéral et au moyen de notre participation à un vaste réseau d'organismes multilatéraux.

La semaine dernière à Dakar, au Sénégal, suit à une initiative du Canada, le Sommet de la Francophonie a, pour la première fois de son histoire, adopté une résolution par laquelle tous ses membres s'engagent à demander que soient respectés les droits de l'homme ainsi que le droit au développement, tant au sein qu'à l'extérieur de la Communauté francophone.

Au sein du Commonwealth, le Canada a été au coeur de la bataille contre l'odieux régime institutionnalisé qu'est l'apartheid en Afrique du Sud.

Le Canada appuie sans réserve la dimension humaine de la CSCE. Depuis les tous débuts des négociations, nous avons souligné la contribution importante que la réunion des familles et la liberté de déplacement peuvent apporter au renforcement de la confiance et de la coopération en Europe. Comment, avons-nous fait valoir à maintes reprises, nos populations peuvent-elles croire que nous voulions vraiment réparer les divisions en Europe quand nous n'avons même pas réussi à réunir des familles séparées? Notre défense des droits de l'homme, des contacts entre personnes et de la coopération d'ordre humanitaire au sein de la CSCE a été renforcée par notre expérience de l'angoisse qui habite des gens ordinaires qui se voient arbitrairement privés de contacts normaux avec leurs parents, leurs soeurs, leurs frères et leurs enfants. Le Canada a proposé à Madrid, et il a accueilli à Ottawa la première réunion d'experts de la CSCE consacrée aux droits de l'homme: à plus d'un égard, cette rencontre a préparé la voie au succès de notre réunion de Vienne et à la présente conférence.

Notre intérêt envers la dimension humaine est fondé sur notre conviction que la liberté de l'être humain, la circulation plus libre des gens, de l'information et des idées ne menacent pas les gouvernements, l'ordre social ou l'idéologie légitimes, mais favorisent bel et bien la stabilité et la sécurité. À la CSCE, nos efforts à cette fin ont débouché sur des engagements convenus qui auraient été impensables il y a quelques années à peine.

Toutefois, ces mesures n'apporteront une contribution importante que si elles sont pleinement appliquées par tous les États participants. Plus grands sont les espoirs, plus

grande sera la déception s'ils ne se matérialisent pas et plus forte sera la passion des milieux internationaux. Seul un changement réel là où ça compte - c'est-à-dire dans le quotidien de gens ordinaires - peut jeter les bases d'un progrès durable pour ce qui concerne le démantèlement des barrières et le renforcement de la confiance.

Quelques mois à peine se sont écoulés depuis la réussite qu'a été notre réunion à Vienne. Il serait vain de penser que toutes les bonnes intentions ont porté fruit et que toutes les dispositions ont été pleinement respectées. Mais nous avons quand même eu suffisamment de temps pour être en mesure de faire le point aujourd'hui et pour chercher à déterminer qui, dans la mise en oeuvre des engagements contractés à Vienne, a emprunté la bonne direction, qui est resté sur place, et qui a reculé. Forts de cette information, nous pourrions alors mettre le cap sur Copenhague où, dans moins d'un an, nous pourrions raisonnablement attendre de tous les États participants qu'ils aient pleinement respecté toutes les dispositions. D'ici là, les mesures législatives, les procédures et les pratiques requises auront été mises en place. Nous serons alors à même d'évaluer où en sera rendue la tâche difficile mais d'importance vitale qui consiste à influencer sur les attitudes, les habitudes, les préjugés et les craintes qui empêchent la réalisation de nos nobles aspirations en matière de droits de l'homme. À Copenhague, nous verrons si nous avons effectivement inauguré une nouvelle ère dans l'histoire de l'Europe.

La situation a déjà suffisamment évolué dans certains domaines pour indiquer que les attentes suscitées par la réunion de Vienne étaient réalistes. Quant à la réunion des familles, je suis heureux de pouvoir affirmer que le Canada a liquidé tous ses dossiers en suspens avec la Hongrie, la Pologne et l'Union soviétique et qu'il en a considérablement réduit le nombre en ce qui concerne trois autres pays. Il n'y a qu'avec la Roumanie que nous ayons encore un nombre important - et croissant - de dossiers à régler.

Nous n'ignorons pas par ailleurs qu'il nous reste encore un bon bout de chemin à faire: dans plusieurs pays, des milliers de personnes se voient arbitrairement refuser le droit de quitter leur pays, ou encore sont punies ou harcelées après en avoir exprimé leur intention de le faire. Mais, là aussi, la situation a progressé et nous ne pouvons qu'encourager les gouvernements en cause à continuer de libéraliser leurs lois et leurs procédures.

Lorsque nous nous retrouverons à Copenhague, nous devrions être en mesure de dire que les gouvernements n'auront plus désormais à intercéder auprès d'autres gouvernements pour permettre aux gens d'être réunis avec leurs familles.

En outre, il est encourageant de constater que, des personnes et des organisations qui ne sont pas à l'emploi du gouvernement peuvent de plus en plus participer activement à la promotion des droits de l'homme dans leur pays. Certains de ces pays sont représentés ici pour la première fois. Il y a quelques années, certaines des personnes présentes ici se seraient certainement vu refuser le droit de quitter leur pays pour se rendre à une réunion du genre. Nous saluons ce progrès, mais nous sommes aussi conscients de sa fragilité. Nous prions instamment ces pays de mettre en place un cadre juridique solide et permanent qui garantisse que les activités de ces personnes - et la possibilité pour elles d'avoir des contacts à l'extérieur - ne dépendent ni du bon vouloir capricieux du gouvernement en cause ni du jugement arbitraire des autorités.

Berceau de la Révolution, Paris est aussi la Ville lumière. Ces derniers mois, nous avons vu la lumière de la réforme rejoindre plusieurs coins de l'Europe jusque-là plongés dans l'obscurité. Dans certaines régions, nous avons vu germer la liberté là où elle avait été réprimée.

En Pologne l'entente de la table ronde entre le gouvernement et Solidarité a apporté un nouvel espoir pour le respect des droits de l'homme et l'avancement vers la démocratie.

En Hongrie, l'abolition des barrières vers l'Ouest a été accompagnée d'une expansion du pluralisme et de la liberté économiques et politiques.

L'Union soviétique a tenu des élections remarquables, à l'issue desquelles bon nombre d'officiels du Parti ont été défaits, alors qu'ont été élus certains candidats dont les convictions et les vues leur auraient il y a quelques années valu d'être emprisonnés. En outre, la semaine dernière nombre d'entre nous ont regardé avec un certain émerveillement Andreï Sakharov, encore récemment un exilé dans son propre pays, prendre la parole et critiquer publiquement le dirigeant de l'Union soviétique en sa présence.

Nous attendons avec intérêt les réformes juridiques et constitutionnelles qui consacreront la règle de droit dans ce pays, et donneront effet aux nombreux engagements qu'a contractés le gouvernement soviétique en matière de droits de l'homme.

Nous continuerons évidemment de commenter, d'une manière constructive j'espère, toute action ou toute politique des autorités soviétiques qui, à notre avis, va à l'encontre du plein accomplissement de ces aspirations.

Nous suivrons la situation de près, nous irons de nos encouragements et nous souhaiterons à l'Union soviétique tout le succès possible.

Dans certains autres cas, malheureusement, la performance des pays n'est pas à la hauteur des engagements qu'ils ont pris à Vienne; ceux-ci ont continué de réprimer la critique, d'entraver la libre circulation, de punir les parents de ceux qui ont supposément quitté leur pays d'une manière "illégal", de supprimer l'information et de faire valoir que le déni des libertés fondamentales est un attribut dont peut se prévaloir tout État souverain. Ces politiques sont tout aussi désuètes qu'elles sont inacceptables. Nous devons convaincre ces pays de se joindre au reste de l'Europe dans sa marche vers le renouveau et la réforme.

La Bulgarie est l'un de ces pays. La manière dont elle traite sa minorité turque est assez inquiétante. Nous espérons de tout coeur qu'elle respectera les obligations qu'elle a contractées dans le cadre de la CSCE et trouvera une solution rapide et acceptable à ce problème.

Un autre pays, la Roumanie, a formellement déclaré qu'il n'était pas lié par les nouveaux engagements importants relatifs à la dimension humaine contenus dans le Document de clôture de Vienne. Pourtant ces engagements font partie du consensus auquel il s'est rallié. Il a rejeté toutes les tentatives d'engager le dialogue en recourant aux procédures prévues dans ce document. En résumé, il a ouvertement et manifestement enfreint des éléments clés du Document de clôture. Il a continué, en faisant appel à des moyens de plus en plus oppressifs, de passer outre aux libertés et aux droits fondamentaux d'une grande partie de sa population. Et il justifie sa conduite en prenant pour prétexte qu'il adhère à une conception plus pure des principes de la CSCE que ce n'est le cas de tous les autres États participants.

Je n'entends pas discuter ici des arguments de la Roumanie; je me bornerai à dire qu'ils sont insoutenables et que nous les rejetons complètement. Il appartient au gouvernement roumain de décider s'il désire participer à notre recherche collective de nouvelles normes et de nouvelles méthodes de dialogue qui bénéficieront à nos populations respectives et serviront la cause de la paix et de la sécurité en Europe. S'il préfère, il peut plutôt poursuivre dans l'isolement ses politiques discréditées en matière de droits de l'homme en s'abritant derrière le rideau de fumée de la fidélité à des principes dont il est le seul à reconnaître la validité.

Monsieur le Président, nous en sommes à une période de l'histoire de l'Europe où bien des choses sont possibles. Les postulats sont remis en question; les politiques qui ont eu cours pendant des décennies sont réévaluées; les perspectives globales des dirigeants et des citoyens sont modifiées.

La CSCE continue d'être dans une position privilégiée pour jouer un rôle clé. Son mandat très vaste, sa capacité de réagir à un monde en mutation, son absence de structure institutionnelle lui ont permis de se développer et de s'épanouir, et de continuer à satisfaire les besoins des États participants.

Notre objectif premier, en ce qui concerne la dimension humaine, est de tenir la promesse faite à Vienne. Le progrès ne sera pas automatique. Certains d'entre nous devront faire des choix difficiles. Certains d'entre nous sont aux prises avec des problèmes graves et persistants, et ont des lois, des pratiques et des procédures qui doivent être révisées. À mesure de l'évolution de ce processus, notre dialogue devra s'intensifier et non se relâcher. Il faut attaquer les questions de front, discuter franchement des problèmes.

Nous devons tous unir nos efforts pour encourager le changement et optimiser les avantages de la coopération; mais nous ne devons jamais pactiser avec les normes que nous nous sommes fixées.

Ce à quoi nous devons parvenir ici - et ce à quoi les nombreux observateurs s'attendent de nous - c'est un engagement renouvelé à faire avancer le dossier de la dimension humaine, à redoubler d'efforts pour concrétiser les engagements que nous avons pris à Vienne, à montrer clairement que les progrès enregistrés dans la dimension humaine iront de pair avec les changements qui s'opéreront dans d'autres secteurs de la CSCE et viendront étayer la recherche de la confiance et de la stabilité.

Nous avons dit à maintes reprises que nous ne cherchons pas à imposer une idéologie ou notre régime politique à quiconque. Ce que nous visons, c'est une Europe sûre et stable où les citoyens jouissent de la liberté d'expression, de déplacement et de culte; où les cultures et les traditions des minorités sont préservées, protégées et librement pratiquées; où la règle de droit freine l'exercice arbitraire de l'autorité de l'État; et où la confiance grandit avec le dialogue et la circulation plus libre des personnes, de l'information et des idées. C'était là le rêve que caressaient les auteurs de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen; c'est là l'objectif à la portée de l'Europe tout entière aujourd'hui.